Image not found or type unknown

Argent bloqué par un membre de la famille décédé.

Par **Chrisnina**, le **05/07/2016** à **18:25**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a 2 ans. Ma mère a reçu un courrier de la banque où mon père avait épargné l'argent de sa mère décédée il y a plusieurs années.
A qui revient cet argent?

En vous remerciant

Par **morobar**, le **05/07/2016** à **19:26**

Bonsoir,
Quel est le rapport avec le titre de votre exposé ?
C'est au notaire de répondre, si la succession est entre les mains d'un homme de l'art.

Par **Visiteur**, le **05/07/2016** à **21:27**

BonsoirD'après ce que vous nous dites, cette somme étaig un bien PROPRE de mon père.
Quelle option votre mère a-t-elle choisi sur la succession...
Une part en pleine propriété ?
L'usufruut sur 100% decla succession ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés